AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0195
FR0004155000-FS0098

5 février 2024

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GROUPE SFPI

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 2 février 2024, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 1er février 2024 :

- le concert composé de M. Henri Morel et des sociétés Arc Management[1] et Spring Management[2] a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 2/3 en droits de vote et 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE SFPI et ne plus détenir aucune action de cette société ;

- la société par actions simplifiée Spring Management[2] (29 rue de Bassano, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE SFPI et ne plus détenir aucune action de cette société ;

- M. Henri Morel a déclaré avoir franchi en hausse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Arc Management qu'il contrôle, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société GROUPE SFPI et détenir directement et indirectement 57 131 164 actions GROUPE SFPI représentant 107 654 733 droits de vote, soit 57,52% du capital et 67,52% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Arc Management	52 554 904	52,92	98 502 253	61,78
M. Henri Morel	4 576 260	4,61	9 152 520	5,74
Total M. Morel	**57 131 164**	**57,52**	**107 654 773**	**67,52**

 À cette occasion, la société Arc Management a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 50% du capital de la société GROUPE SFPI.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions GROUPE SFPI par la société Spring Management au profit notamment de la société Arc Management et de la fin de l'action de concert existant entre la société Spring Management et M. Henri Morel et la société Arc Management qu'il contrôle, vis-à-vis de la société GROUPE SFPI[4].

———

[1] Société par actions simplifiée (sise 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris) contrôlée par M. Henri Morel.
[2] Société par actions simplifiée (sise 29 rue de Bassano, 75008 Paris) contrôlée par M. Jean-Bertrand Prot et Mme Valentine Laude (Prot).
[3] Sur la base d'un capital composé de 99 317 902 actions représentant 159 450 174 droits de vote (suite à la perte de 11 259 136 droits de vote double suite aux cessions de la société Spring Management), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société GROUPE SFPI du 1er février 2024.